



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021 À 12 H 15

AVIS est donné par la soussignée que la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi 22 juin 2021 à 12 h 15 sera tenue, exceptionnellement, sans la présence du public, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020.

Conformément à l'article 29 du règlement numéro 784 de régie interne, la période de questions tenue en fin de séance portera uniquement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. Des questions peuvent être transmises avant la séance par courriel au Service des affaires juridiques, à l'adresse greffe@ville.prevost.qc.ca. Afin de faciliter le repérage de votre courriel, veuillez l'intituler « Période de questions – Séance extraordinaire du 22 juin 2021 ». Veuillez inclure vos coordonnées complètes afin de pouvoir vous contacter, le cas échéant. La date et heure limite pour transmettre les questions est le mardi 22 juin 2021 à 11 h 30, afin de nous permettre de récolter toutes les questions et de les transmettre au maire et aux conseillers.

Un enregistrement de la séance sera disponible sur la page Facebook de la Ville dans les meilleurs délais. Le lien pour accéder à la page Facebook est le suivant : <https://www.facebook.com/villedeprevost>.

Cet avis est publié conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 18^E JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Caroline Dion, notaire
Greffière
(450) 224-8888, poste 6227
greffe@ville.prevost.qc.ca